

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 006-210601498-20250422-ARRH_250402-AI



VILLE DE
LA TRINITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N° RH 25.04.02

Modifie l'arrêté N° 22.11.36

De Monsieur le Maire de La Trinité

**Portant délégation de signature
à Monsieur Anis NAKARA
Rédacteur - Titulaire**

Ladislav POLSKI, Maire de LA TRINITE,

VU les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

Considérant que **Monsieur Anis NAKARA - Rédacteur - Titulaire** exerce les fonctions de chef du Centre Technique Municipal,

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté n° RH 22.11.36.

ARRETE

ARTICLE I : Monsieur Anis NAKARA, Rédacteur - Titulaire, exerce les fonctions de chef du Centre Technique Municipal,

Reçoit délégation de signature pour :

- Dépenses de fonctionnement jusqu'à 1000€,
- Pour les devis et bons de commande ≤ 300 € H.T.

ARTICLE II : Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

ARTICLE III : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Monsieur Anis NAKARA**, au poste la justifiant. **Monsieur Anis NAKARA**, ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE IV : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à La Trinité, le 1^{er} avril 2025

Spécimen de signature

Monsieur Anis NAKARA



Le Maire,

Ladislav POLSKI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressé le

22/04 [Signature]

Signature de l'agent